AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Règlement Local de Publicité intercommunal

Par arrêté n°083-2023, Saint-Brieuc Armor Agglomération a prescrit l'enquête publique du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) pour une durée de 33 jours consécutifs.

Du lundi 18 décembre 2023 à 9h00 au vendredi 19 janvier 2024 à 17h00 inclus.

Le Règlement Local de Publicité intercommunal vise à définir des règles locales en matière de publicité et d'enseignes qui soient adaptées au contexte du territoire. Il permet de préserver la qualité des paysages et la qualité de vie tout en permettant aux acteurs économiques d'être visibles.

Par décision en date du 9 juin 2023, M. le Président du Tribunal Administratif de Rennes a désigné **M. Michel FROMONT**, en qualité de commissaire enquêteur pour cette enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique sera consultable par le public :
- **en version numérique** sur le site Internet du registre dématérialisé (*https://www.registre-numérique.fr/rlpi-sbaa*) et sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération (*www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh*) ;
- **en version numérique** sur un poste informatique mis à la disposition du public au siège de à Saint-Brieuc Armor Agglomération
- **en version papier** dans l'un des 7 lieux précisés ci-après, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Saint-Brieuc Armor Agglomération, Direction Urbanisme et Foncier, 5 rue du 71ème RI, 22 000 SAINT BRIEUC.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, propositions et contre-propositions écrites et orales :

Lieux	Horaires d'ouverture habituels	Jours et horaires des permanences d'enquête publique
Siège de Saint-Brieuc Armor Agglomération **(Siège de l'enquête publique)** 5 rue du 71ème RI – 22000 St Brieuc	Du lundi au vendredi de 8h30* à 12h00 et de 13h30 à 17h00	• **Lundi 18 décembre 2023 de 9h00 à 12h00** • **Vendredi 19 janvier 2024 de 14h00 à 17h00**
Mairie de Quintin Place du Martray – 22800 Quintin	- Le lundi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 - Le mardi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00 - Le jeudi de 9h00 à 12h30 - Le samedi de 9h00 à 12h00.	• **Jeudi 28 décembre 2023 de 9h00 à 12h00**
Mairie de Langueux 2 Rue de Brest – 22360 Langueux	Du lundi au vendredi de 8h30* à 12h30 et de 13h30 à 17h00	• **Samedi 6 janvier 2024 de 9h00 à 12h00**
Mairie de Binic-Etables sur Mer 1 place Jean Heurtel – 22680 Binic-Étables sur Mer	Du lundi au vendredi de 8h30* à 12h00 et de 13h30 à 17h00	• **Mercredi 10 janvier 2024 de 14h00 à 17h00**
Mairie de Plérin Rue de l'Espérance – 22190 Plérin	Du lundi au vendredi de 8h30* à 12h et de 13h30 à 17h30	
Mairie de Trégueux 1 rue de la République – 22950 Trégueux	Du lundi au vendredi de 8h30* à 12h30 et de 13h30 à 17h30	
Mairie de Ploufragan 22 rue de la mairie – 22440 Ploufragan	- Du lundi au jeudi de 8h30* à 12h30 et de 13h30 à 17h - Le vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30**.	

* Le jour de l'ouverture de l'enquête publique (lundi 18 décembre 2023), les dossiers ne seront disponibles qu'à partir de 9h00 pour les lieux ouverts plus tôt
** Le jour de la clôture de l'enquête publique (vendredi 19 janvier 2024), les dossiers ne seront plus disponibles après 17h00 pour les lieux fermant plus tard

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations :

- **Par écrit dans le registre numérique** disponible à l'adresse suivante : *https://www.registre-numérique.fr/rlpi-sbaa* ou depuis le site de Saint-Brieuc Armor Agglomération. Ce registre consignera l'intégralité des correspondances, observations et propositions reçues selon les différents moyens décrits ci-après.
- **Par courrier électronique**, à l'adresse *rlpi-sbaa@mail.registre-numerique.fr*. Les observations et propositions du public seront intégrées au registre numérique disponible sur le site du registre dématérialisé et seront jointes au registre papier disponible au siège de Saint-Brieuc Armor Agglomération dans les meilleurs délais.
- **Par courrier** à adresser à l'attention de Monsieur le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération, A l'attention du commissaire enquêteur en charge du RLPi, Direction Urbanisme et foncier, 5 rue du 71ème RI, 22000 SAINT-BRIEUC. Ces correspondances seront intégrées au registre numérique disponible sur le site du registre dématérialisé et seront jointes au registre papier disponible au siège de Saint-Brieuc Armor Agglomération dans les meilleurs délais.
- **Par écrit** dans les registres sur support papier des 7 lieux d'enquête publique aux horaires d'ouverture habituels mentionnés ci-dessus. Les observations et propositions du public seront intégrées au registre numérique disponible sur le site du registre dématérialisé dans les meilleurs délais.
- **Par écrit et par oral auprès du commissaire enquêteur** lors de ses permanences mentionnées ci-dessus. Les observations et propositions du public seront intégrées au registre numérique disponible sur le site du registre dématérialisé dans les meilleurs délais.

Pour être prises en compte, les observations devront être déposées ou transmises entre le lundi 18 décembre 2023 à 9h00 au vendredi 19 janvier 2024 à 17h00 dernier délai. Les observations déposées seront consultables et communicables, au frais de la personne qui en fait la demande, au tarif de reproduction en vigueur, durant toute la durée de l'enquête.

Le registre numérique consignera en intégralité les correspondances, observations et propositions reçues selon les différents moyens décrits ci-avant.

L'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal est conduite sous la maîtrise d'ouvrage de Saint-Brieuc Armor Agglomération.
Toute information relative au projet et à l'organisation de l'enquête publique pourra être demandée auprès de la Direction urbanisme et foncier : urbanisme@sbaa.fr – 02 96 77 60 75.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique au siège de Saint-Brieuc Armor Agglomération, aux jours et heures habituels d'ouverture. Ces documents seront également consultables sur le site Internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération (www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh).